

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17/04/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 17 avril à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2019

Étaient présents : MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – BANCO Sabine – CASSAGNOL Jérôme – CASTEL Jean-Claude) – LOPEZ Suzanne – MENDOZA Yves – VALERO Alain – VICENTE Angélique

Absents : EL MEDDEB Taoufik (procuration à BANCO Sabine) – RUBIO Claude (procuration à BARTHEZ Gérard) – ZENSZ Marie (procuration à VALERO Alain).

Secrétaire de séance : M. CASSAGNOL Jérôme est désigné à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen de l'ordre du jour de la séance :

1) ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

A la suite du décès de M. Gilles SALA, le 28 février dernier, le conseil municipal a procédé à l'élection d'un 4^{ème} adjoint, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le vote a eu lieu à bulletin secret.

M. Jérôme CASSAGNOL, qui s'était porté candidat, a été élu à l'unanimité.

2) TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 2015-991, du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 64 et 66 ;

VU la Loi n° 2018-702, du 3 août 2018 sur la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU l'Instruction NOR-INTB1822718J du 28 août 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° MCDT-INTERCO-BP-2017-355-010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

Considérant les dispositions de l'article 64 de la Loi n°2015-991 prévoyant qu'à compter du 1er janvier 2020, les communautés de communes exerceront de manière obligatoire les compétences eau et assainissement en lieu et place des communes membres ;

Considérant l'article 1er de la Loi 2018-702 qui assouplit les conditions de ce transfert et prévoit que ce transfert automatique des compétences eau et assainissement peut être repoussé jusqu'au 1er janvier 2026 si au moins 25 % des communes, représentant plus de 20 % de la population, s'y opposent ;

Considérant la possibilité pour les communes membres de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois de se prononcer sur l'opportunité du transfert de cette compétence ;

Considérant que la loi précitée prévoit que les communes membres doivent se prononcer avant le 1^{er} juillet 2019

Considérant que des réflexions sont en cours pour assurer la mutualisation dans de bonnes conditions des services de l'eau et de l'assainissement et qu'il n'apparaît pas opportun de transférer les compétences eau et assainissement dans leur intégralité à l'échelon intercommunal avant que ces réflexions n'aient abouti ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- s'oppose au transfert à la CCRLCM de la compétence eau-assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de reporter la date du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026.
- rappelle que la CCRLCM reste compétente pour le service public de l'assainissement non collectif conformément à ses statuts.
- prend acte du fait que cette opposition au transfert ne pourra prendre effet qu'après délibération d'au moins 25% des communes membres de la CCRLCM représentant plus de 20% de la population.

3) PARTICIPATION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE DU SYADEN

Le conseil a décidé à l'unanimité de participer au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SYADEN pour la période 2020-2021. Ce marché permettra d'intégrer les compteurs au tarif « bleu » de puissance inférieure ou égale à 36kVA (éclairage public, petits bâtiments...).

4) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

• SUBVENTION 2019 ASSOCIATION « LES AMIS DE LA VIGNE DE LA FRATERNITE » :

Lors de la séance du 11 avril une subvention exceptionnelle de 2 000 € a été accordée par l'assemblée à l'association « Les Amis de la Vigne de la Fraternité » dans le cadre des 30 ans d'existence de l'association. L'assemblée confirme que la demande de subvention incluait bien dans le budget prévisionnel le coût de la rénovation de la stèle. La prise en charge par la municipalité de l'achat de matériaux pour cette rénovation ne peut donc être envisagée en plus de la subvention.

• INFORMATIONS DIVERSES :

- Une demande de goudronnage du chemin qui dessert la propriété de la SCEA NANCLARES au lieu-dit les Caïres a été présentée par M. CONDAMINAS et Mme NANCLARES. Une étude sera réalisée afin d'évaluer le coût des travaux.
- L'armoire électrique du local de pompage pour l'arrosage du stade est cours d'achèvement (entreprise MIQUEL).
- Un point a été fait sur les travaux en cours : remplacement de la conduite d'eau du SIAERO (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de l'Orbieu) rue de l'Horloge ; déploiement de la fibre optique.
- M. le Maire a informé l'assemblée de l'obtention d'une subvention de l'Etat (DETR) d'un montant de 13 408,80 € (20%) pour la rénovation du cinéma.
- Il a ensuite porté à la connaissance la demande de mutation de M. Julien ROZAIN, policier communal, qui souhaite intégrer le service de Police Municipale de LEZIGNAN-CORBIERES dans la perspective d'une meilleure évolution de sa carrière. Son remplacement devra être assuré par voie de mutation afin de s'assurer de disposer de candidats ayant déjà accompli la période de formation initiale d'application, d'une durée de 6 mois.
- A la demande de M. CHASSAING, propriétaire de la maison située 20 rue des vignes, les places de stationnements en épis situées dans l'impasse de Pana Fabas seront équipées de butées de parking afin d'éviter la dégradation de son mur de clôture, en cours de réfection, par les véhicules stationnés.
- Le service technique procédera pendant les vacances à la réfection des peintures du préau de la seconde cour de l'école ainsi que des menuiseries extérieures du Mille-Club
- La commande des lanternes led dans le cadre de la seconde tranche de rénovation du parc d'éclairage public a été lancée. Le délai de livraison est d'environ 5 semaines. Ces lanternes seront posées par les agents du service technique formés à cet effet.
- Programme de voirie : dans l'éventualité où les demandes de subventions pour la 4^{ème} tranche de réhabilitation du réseau d'eau potable et l'extension du réseau d'assainissement de la rue des Amandiers ne seraient pas retenus cet année, M. le Maire a proposé que des travaux de remplacement soient prévus : liaison entre l'avenue des Vignerons et la rue du Carignan, au niveau du lotissement Les Capitelles ; rue de la Pierre Droite, rue de l'Eglise (partie non concernée par l'extension du réseau d'assainissement).
- La signalisation des « terre-plein » de l'avenue de Lézignan doit être revue (remplacement des catadioptrés).
- M. le Maire a proposé de faire l'acquisition de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année afin de remplacer les décors vieillissants. La période est en effet propice en raison des fortes réductions (entre 80 et 90%) pratiquées par les fournisseurs.

- L'éclairage du chemin de Galipalmos, du côté du lotissement le Clos des Corbières est envisagé. Une étude sera prochainement lancée.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 19H50.